

Gajan

PUBLICATION N°3/12

Téléchargez la publication : www.audrna.com



Suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), 12 communes de la Communauté de communes Leins-Gardonnenque ont intégré la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Dans le cadre de l'élaboration du 3ème PLH de Nîmes Métropole portant sur la période 2019-2024, ces 12 communes seront rencontrées par le service habitat de Nîmes Métropole et l'agence d'urbanisme, au cours des mois de mai et juin 2017 afin de préciser les enjeux et objectifs du nouveau PLH ainsi que de réaliser un inventaire des sites et projets dédiés à l'habitat.

Cette monographie communale constitue le support de l'entretien réalisé avec la commune de Gajan.

Démographie



Population au 1^{er} Janvier 2014

716



TVAM* 2009 - 2014

0,2%

* Taux de variation annuel moyen



Nbre d'habitants suppl. entre 2009 et 2014

1/an



Solde naturel

0,7%



Solde migratoire

-0,5%

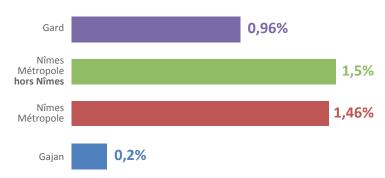


Population de + de 75 ans

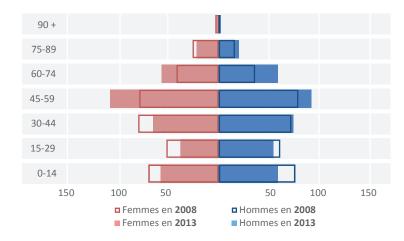
48en 2013

60en 2020

Taux de variation annuel moyen de la population entre 2009 et 2014



Pyramide des âges

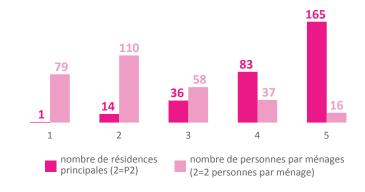


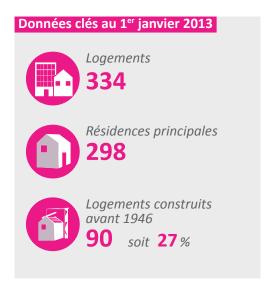




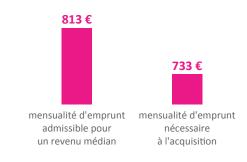
Parc de logements et caractéristiques des ménages

Analyse comparative de la taille des ménages et de la typologie des logements en 2013





Accès au logement des ménages¹



Données clés au 1er janvier 2013 Revenu médian des ménages 2 710€ Plafond de ressources HLM 2017 ² 2 693€

Par pri 6

Parc locatif privé

68 soit **23**%



Logements sociaux (données au 1^{er} Janvier 2016)

1

0/0

Taux de logement social **0,3%**



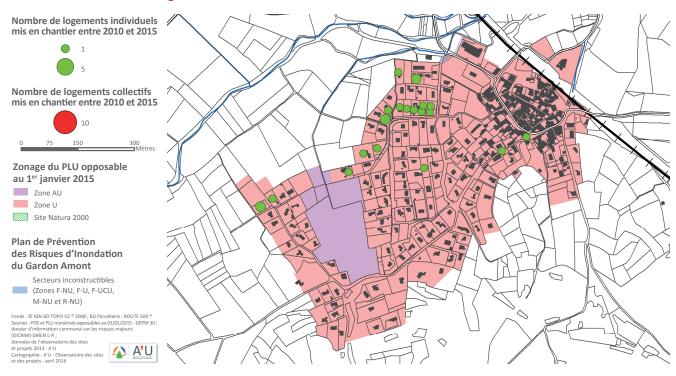
Nombre de personnes par ménage

2,4

- ¹ Hypothèses: maison de 100m² de 185 784 € dans l'ancien (1 769 €/m²) dont 5% de frais de notaire et divers. Apport initial de 10% du montant du bien. Taux effectif global (TEG): 2,3% dont 0,4% d'assurances. Durée du prêt 25 ans et taux d'effort de 30%.
- ² Plafond de ressources mensuel d'accès à un logement social (financement PLUS) pour un jeune ménage de 2 personnes ou pour une famille monoparentale composée d'une personne avec un enfant à charge.

Construction neuve et marché du logement

Construction de nouveaux logements entre 2010 et 2015



La construction entre 2010 et 2015



Logements individuels purs



Logements individuels groupés



Logements collectifs

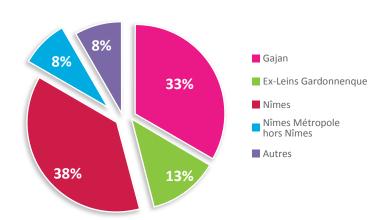
Nombre total de logements

20

3 /an* soit * Le rythme annuel est arrondi à l'entier supérieurà partir de 0,56.

Origine géographique des particuliers ayant construit

un logement dans la commune sur la période 2010-2015



Les transactions immobilières entre 2010 et 2015



102m² **4,1**pièces



Prix moyen au m² d'une maison 1 769€/m²



Prix moyen d'une maison 180 476€



Nombre de mutations sur la période 2010-2015

Sources: INSEE RP 2009, 2013 et 2014 exploitation principale, DGFiP - Demandes de Valeurs Foncières (DVF) 2010 à 2015, DDTM 30 - base ecolo 2016, DREAL Languedoc-Roussillon - Sit@del2, données 2009 à 2014, DDFiP 30 - fichier TH1386 bis, www.service-public.fr - plafond de ressource HLM 2017, calculs A'U.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Qu'est ce qu'un PLH?

(articles L302-1 à L302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation)

C'est le projet politique de Nîmes Métropole pour les six années à venir, le document essentiel de définition et de programmation des investissements et des actions en matière d'habitat et de logement.

Créé par la loi Deferre en 1983, il est obligatoire dans tous les EPCI compétents en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Il définit les objectifs et les principes visant à :

- Répondre aux besoins en logements et en hébergements,
- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- Assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

PLU approuvé le **18/04/2013**

Glossaire

PLH : Programme Local de l'Habitat

EPF: Etablissement Public Foncier

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

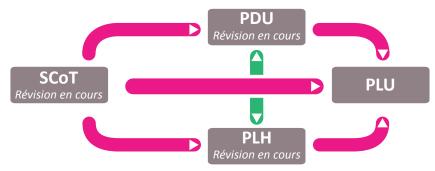
ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PLAI: Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

Le PLH dans la hiérarchie des normes



Lien de compatibilité

un projet est compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou aux principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même partiellement, à sa mise en œuvre.



Lien de prise en compte

la prise en compte implique de ne pas ignorer les objectifs généraux du document de portée supérieure. Elle est assurée, au minimum, par l'intégration des dispositions du document de portée supérieure et la motivation des décisions qui ne vont pas dans le même sens.

La procédure d'élaboration du PLH 2019-2024 de Nîmes Métropole

Nîmes Métropole, par délibération du Conseil communautaire le 27 mars 2017, a lancé la procédure d'élaboration de son troisième PLH portant sur la période 2019-2024.

La procédure de révision s'étalera sur une durée de 22 mois, entre avril 2017 et le premier trimestre 2019.

La démarche de concertation

s'appuiera sur plusieurs instances ad hoc qui se réuniront à chacune des 3 phases du projet :

- Le comité de pilotage. Organe décisionnaire, il valide ou amende chaque document du projet.
- La conférence locale de l'habitat, lieu d'échanges entre

élus et acteurs de l'habitat, de confrontation du projet de PLH aux contraintes et réalités locales.

Les ateliers de secteur. Répartis en 8 secteurs géographiques, les communes de Nîmes Métropole sont réunies pour évoquer leurs enjeux et leurs besoins spécifiques.

Année

Trimestre

Diagnostic

Document d'orientation

Programme d'actions

Validation du projet









ofia OUAMMOU - Prospectrice foncière - 06 75 41 67 09 sofia.ouammono@nimes-metropole.fr ublication : Δ'II - Avril 2017 - Crédits - Δ'II (sauf mention contraire)

